

SUBVENTION POUR L'ACHAT DE GOBELETS RÉUTILISABLES DANS LE CENTRE YONNE



Le Syndicat des Déchets Centre Yonne a décidé d'attribuer une subvention de 30% du montant hors taxe d'achat de gobelets réutilisables, dans la limite de 300 € par structure et sous réserve de fonds suffisants

Quelles structures ?

Sont éligibles à cette subvention les **associations loi 1901** et **établissements publics** situés sur le territoire du Centre Yonne et dont les activités concernent ce périmètre.

Quel montant ?

La subvention accordée par le SDCY sera d'un montant de **30% des achats hors taxe**, dans la limite de **300 € par structure et sous réserve de fonds suffisants du SDCY**.

Quels gobelets ?

La subvention concerne exclusivement des **gobelets réutilisables**, distribués lors de manifestations ou événements récurrents ou occasionnels (sous conditions). Le SDCY ne financera pas d'achats liés à un événement éphémère ou à une édition particulière (ex : date sur le logo).



La démarche à suivre pour l'octroi de la subvention

1. Faire une demande au SDCY, par mail ou courrier

Préciser le montant de la dépense et le montant de la subvention demandée (30% du prix HT, dans la limite de 300 € par structure) via le formulaire ci-joint.

Les agents du SDCY vous confirmeront que la réserve de fonds est suffisante. Il est précisé que la réponse du SDCY ne vaut pas acceptation finale du dossier.

2. Effectuer les achats de gobelets

Les achats devront être effectués dans un délai de 2 mois après le courrier ou mail au SDCY. Aucune subvention ne pourra être accordée pour des achats effectués avant le 1er avril 2019 (date de la délibération)

3. Fournir les documents au SDCY pour demander le versement de la subvention

Les documents suivant devront être fournis au SDCY (par mail ou courrier)

- **Avis du répertoire SIRENE** ou copie du récépissé de déclaration de la structure en préfecture
- **Décision de l'organe délibérant** ou compte rendu de la réunion de bureau sur la dotation de gobelets
- **Fiche déclarative** sur l'utilisation des gobelets (cf. modèle page 3)
- Justificatif d'achat (devis et **facture acquittée**)
- **RIB** de la structure

4. Confirmation et versement

Pour les dossiers valables et complets, le versement de la subvention s'effectuera par virement dans un délai de 6 mois. Le SDCY enverra un mail ou courrier de confirmation à la structure ayant transmis la demande.

Subventions pour l'achat de gobelets dans le Centre Yonne



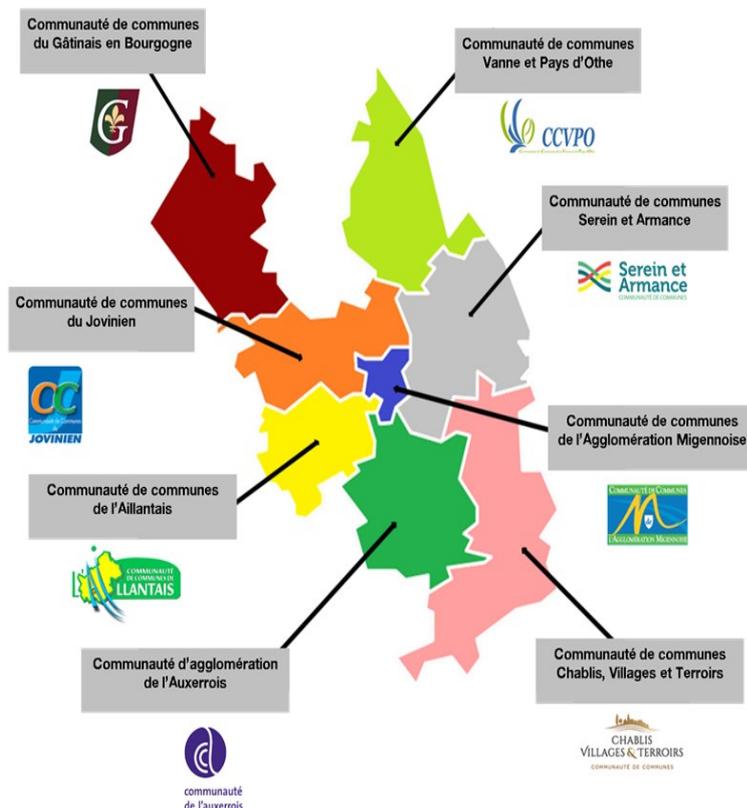
Le Syndicat des Déchets Centre Yonne a décidé d'attribuer une subvention de 30% du montant hors taxe d'achat de gobelets réutilisables, dans la limite de 300 € par structure et sous réserve de fonds suffisants

Notre collectivité

Le **Syndicat des Déchets du Centre Yonne (SDCY)** est un établissement public qui rassemble 8 collectivités territoriales à compétence déchets, pour un bassin de population de plus de 180 000 habitants repartis sur 182 communes

Engagé depuis 2011 dans un **programme de prévention des déchets**, le SDCY et ses collectivités adhérentes (voir encart ci-après) ont été lauréats de l'appel à projet **Territoire Zéro Gaspillage Zéro Déchets** en 2015, qui s'est conclu en 2018 avec des résultats encourageants : une baisse de 15 % des ordures ménagères résiduelles et une amélioration nette des taux de recyclage.

Cette politique vertueuse en matière de déchets se poursuit aujourd'hui avec un **Contrat d'Objectifs Déchets Economie Circulaire (CODEC)**, qui fixe des objectifs encore plus ambitieux sur la diminution des déchets envoyés à l'enfouissement et qui élargit le champ d'action à l'ensemble des acteurs locaux (ménages, commerçants, administrations publiques, entreprises etc.)



Nos coordonnées

Adresse postale

Syndicat des Déchets du Centre Yonne
2 quai du 1er Dragons
89300 Joigny

Mail

contact@dechetscentreyonne.fr

Téléphone

03 66 25 72 61

Site internet

www.dechetscentreyonne.fr

Facebook

@SDCY89

